

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

### Commission paritaire 1160003: industrie transformatrice de matières plastiques du limbourg

En vigueur au 01/07/2022 (Dernière actualisation de la page 26/07/2022)

Indexation de 2% en 7/2022.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 116).

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/06/2011. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

#### 1. : Salaire horaire

Catégorie salariale	Régime (sur base hebdomadaire)				
	38h	38h30	39h	39h30	40h
Entretien et nettoyage des locaux	15.0885	14.8925	14.7015	14.5155	14.3340
Emballage des produits	15.0885	14.8925	14.7015	14.5155	14.3340
Autres fonctions	15.9420	15.7350	15.5330	15.3365	15.1445

#### 2. : Salaire horaire de référence pour la prime d'équipe

Régime (sur base hebdomadaire)				
38h	38h30	39h	39h30	40h
16.4380	16.2245	16.0165	15.8140	15.6160